



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 28 juin 2019
Convocation des conseillers :
le 28 juin 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 5 juillet 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Jeff Dax, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Mandy Ragni, Echevin, Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 14.2. Subsidés Extraordinaires; décision

Vu les lettres de différentes associations de la Ville demandant une subvention extraordinaire pour leurs activités;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose d'accorder une subvention adéquate;

Vu les articles afférents des dépenses ordinaires des budgets de l'exercice 2019 prévoyant des crédits suffisants pour faire face aux dépenses;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide
à l'unanimité**

d'accorder les subsidés extraordinaires suivants :

1. Judo Club Esch - 70ème anniversaire
Montant: 850 €
2. Amis du Foyer de Nuit AbriSud
Montant: 415 €
3. Luxembourg Beach Open
Montant: 5.000 €

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre